

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00498
TRAVAUX DE DÉMOLITION - ACCORDS-CADRES MULTI-
ATTRIBUTAIRES 2021SEM215 ET 2021SEM2016 - MARCHÉS
SUBSÉQUENTS N° 26 à 32
CONCLUS AVEC LE GROUPEMENT LAGRANGE TP/ AD ARNAUD
DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC (MS N°26 et 29), LE
GROUPEMENT MALIA TP DEMOLITION / LES CARRIERES DE
TREMA / BR TECH / TREMA (N°27, 28 et 32), LE GROUPEMENT
LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ (TPJ) /MALIA TP
DEMOLITIONS/BRTECH CONSTRUCTION (MS N°30) et LE
GROUPEMENT AD ARNAUD DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC (MS
N°31)**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le groupement de commandes constitué entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne et la Ville de Saint-Chamond dont le coordonnateur est Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT l'accord-cadre multi-attributaire relatif aux « travaux de démolition pour la ville de Saint-Etienne, pour la ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole » décomposé en 2 lots : lot n°1 (2021SEM2015) : Travaux de démolition, déconstruction dans le cadre des démolitions courantes et reprise de façades / maçonneries divers (hors décret n°2011-610) ; lot n°2 (2021SEM216) : Travaux de démolition, déconstruction dans le cadre des démolitions complexes et reprise de façades / maçonneries divers (conformément au décret n°2011-610),

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux de démolition pour l'attribution des marchés subséquents :

- n°26 : travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 8, rue de la Rive à La Grand-Croix,
- n°27 : travaux de démolition d'un tènement immobilier au 27, rue Pierre Copel à Saint-Etienne,
- n°28 : travaux de démolition d'un tènement immobilier au 36, rue Pierre Copel à Saint-Etienne,
- n°29 : travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 175, rue du canal à La Grand-Croix,
- n°30 : travaux de démolition d'un ilot de maison au 203, rue de la rive à La Grand-Croix,
- n°31 : travaux de démolition d'une station d'épuration rue de la carrière à Saint-Genest-Lerpt,
- n°32 : travaux de démolition d'une ancienne menuiserie au 19b, rue de l'Orphelinat à Saint-Etienne

lancée le 29 février 2024 avec une date limite de remise des offres au 04 avril 2024 à 12 heures auprès des deux groupements attributaires de l'accord cadre 2021SEM215 et auprès des trois groupements attributaires de l'accord cadre du lot 2021SEM216,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240507-C202400498IC

Date de mise en ligne : 31 mai 2024

CONSIDERANT les offres remises :

- par les 2 attributaires du lot n°1 de l'accord-cadre pour les marchés subséquents n°26, 29 et 30 soit le groupement LAGRANGE TP/ AD ARNAUD DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC et le groupement LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ (TPJ) /MALIA TP DEMOLITIONS/BRTECH CONSTRUCTION,
- par les 3 attributaires du lot n°2 de l'accord-cadre pour les marchés subséquents n°27, 28, 31 et 32 soit le groupement AD ARNAUD DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC, le groupement MALIA TP DEMOLITIONS/LES CARRIERES DE TREMA / BRTECH CONSTRUCTION/ TREMA et le groupement DEMCY FRANCE SUD /EIFFAGE CONSTRUCTION LOIRE/GOUNON ET FILS/BOUTIN ML FACADE,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans la lettre de consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 60 %, et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT que :

- Pour les marchés subséquents n°26 et 29 l'offre proposée par le groupement LAGRANGE TP/ AD ARNAUD DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC est économiquement la plus avantageuse,
- Pour les marchés subséquents n°27, 28 et 32 l'offre proposée par le groupement MALIA TP DEMOLITION / LES CARRIERES DE TREMA / BR TECH / TREMA est économiquement la plus avantageuse,
- Pour le marché subséquent n°30 l'offre proposée par le groupement TPJ / MALIA TP / BR TECH est économiquement la plus avantageuse,
- Pour le marché subséquent n°31 l'offre proposée par le groupement AD ARNAUD DEMOLITION/ PITAVAL/ REFAC est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché subséquent n°26 à l'accord cadre 2021SEM215 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 8, rue de la Rive à La Grand-Croix est conclu avec la société LAGRANGE TP sise impasse de la Vaure 42290 Sorbiers pour un montant de 163 302 € HT.

Un marché subséquent n°27 à l'accord cadre 2021SEM216 pour les travaux de démolition d'un tènement immobilier au 27, rue Pierre Copel à Saint-Etienne est conclu avec la société MALIA TP DEMOLITION sise ZA Le Pâtural 43210 Bas en Basset pour un montant de 101 208 € HT.

Un marché subséquent n°28 à l'accord cadre 2021SEM216 pour les travaux de démolition d'un tènement immobilier au 36, rue Pierre Copel à Saint-Etienne est conclu avec la société MALIA TP DEMOLITION sise ZA Le Pâtural 43210 Bas-en-Basset pour un montant de 118 865,80 € HT.

Un marché subséquent n°29 à l'accord cadre 2021SEM215 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 175, rue du canal à La Grand-Croix est conclu avec la société LAGRANGE TP sise impasse de la Vaure 42290 Sorbiers pour un montant de 73 872,50 € HT.

Un marché subséquent n°30 à l'accord cadre 2021SEM215 pour les travaux de démolition d'un ilot de maison au 203, rue de la rive à La Grand-Croix est conclu avec la société TPJ sise 66, route du Crêt de l'œillet 42152 L'Homme pour un montant de 272 412,50 € HT.

Un marché subséquent n°31 à l'accord cadre 2021SEM216 pour les travaux de démolition d'une station d'épuration rue de la carrière à Saint-Genest-Lerpt est conclu avec la société ARNAUD DEMOLITION sise 370, rue Albert CAMUS ZI Molina la Chazotte 42350 La Talaudière pour un montant de 109 351 € HT.

Un marché subséquent n°32 à l'accord cadre 2021SEM216 pour les travaux de démolition d'une ancienne menuiserie au 19b, rue de l'Orphelinat à Saint-Etienne est conclu avec la société MALIA TP DEMOLITION sise ZA Le Pâtural 43210 Bas en Basset pour un montant de 178 730,40 € HT.

ARTICLE 2

Chaque marché subséquent est conclu de sa date de notification jusqu'à la date de réception des travaux.

ARTICLE 3

La dépense correspondant au marché subséquent n°26 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 8, rue de la Rive à La Grand-Croix aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APGIE 431.

La dépense correspondant au marché subséquent n°27 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 27, rue Pierre Copel à Saint-Etienne aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APFUR 431.

La dépense correspondant au marché subséquent n°28 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 36, rue Pierre Copel à Saint-Etienne aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APFUR 431.

La dépense correspondant au marché subséquent n°29 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 175, rue du canal à La Grand-Croix aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APGIE 431.

La dépense correspondant au marché subséquent n°30 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 203, rue de la rive à La Grand-Croix aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APGIE 431.

La dépense correspondant au marché subséquent n°31 pour les travaux de démolition d'une station d'épuration rue de la carrière à Saint-Genest-Lerpt aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Assainissement, section d'investissement, 2014 STGE 488.

La dépense correspondant au marché subséquent n°32 pour les travaux de démolition d'un bâti à usage professionnel et d'habitation au 19b, rue de l'Orphelinat à Saint-Etienne aux budgets de l'exercice 2024 et suivants, budget Rivières, section d'investissement, 2014 APFUR 431.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/05/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX